

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi trois décembre le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à dix-neuf heures trente.

- **Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal**
- **Divers :**
- **Colis de Noël des aînés**
- **Les petites Vuacheries**
- **Point MJC**
- **Points chemins SIV**
- **Demande de subvention Monsieur Mathias GREGOIRE**
- **Point chemin de Serraval**
- **Point sur la réquisition judiciaire du bungalow de Monsieur ROSTAS**
- **Opérations en cours**
- **Retour d'informations réunions (CCG...)**
- **Informations urbanisme**
- **Devis urbanisme : PLU**
- **Décision modificative budgétaire**
- **Ouverture des crédits d'investissement 2025**
- **Rétrocession de la placette et chemin piéton de la FERMETTE et autorisation travaux anticipés**
- **Mise en place du compte financier unique**

← CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 DECEMBRE 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, DUVAL Léon, CARRILLAT Olivier,
Mesdames BONIER Laurence, ALLARD-VAUTARET Claire, LAMARLE Nadège, GONTHIER-
GEORGES Céliane, BAYAT-RICARD Marianne, GENOUX-PRACHEX Lionel, Audrey CHARDON,
BOURDIN Fabian

Excusés : Madame COINDET Jocelyne, ROTH Jean-Luc, VALLENTIEN Jennifer, PARENT Philippe,

Absent :

GONTHIER-GEORGES Céliane a été élue secrétaire.

1. Divers

- Colis des aînés

Madame Laurence BONIER informe le conseil municipal que 78 colis seront distribués aux aînés. Les enfants de l'école ont confectionné des marques pages qui seront glissés dans les colis.

- Petites Vuacheries

Madame Laurence BONIER informe le conseil municipal que Chênex fait partie des communes retenus pour accueillir ce festival de rue un soir entre le 1^{er} et 4 juillet 2025. Les élus après en avoir discuté sont d'accord de la participation de la Commune mais souhaitent avoir plus d'informations concernant la programmation et l'organisation.

- MJC du Vuache

Madame Laurence BONIER informe le conseil municipal que la MJC du Vuache compte 2600 adhérents dont 130 provenant de Chênex.

Madame Laurence BONIER ajoute que la p'tite cole de Valleiry qui accueillait les enfants entre 2 et 3 ans a mis fin à son activité par manque de personnel.

- Octobre Rose

Madame Laurence BONIER informe le conseil municipal que les bénéfices pour Octobre Rose s'élèvent à 10'449€. Les dons seront remis lors de la cérémonie des vœux de Neydens le 24 janvier 2025.

- Cérémonie des vœux du Maire

Madame Laurence BONIER informe le conseil municipal que la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 17 janvier.

- Voie verte

Monsieur Léon DUVAL informe le conseil municipal que la réception du chantier est prévu le 10 Décembre à 14h.

- Voirie

Monsieur Léon DUVAL informe le conseil municipal que l'entreprise Wotquenne TP a procédé au curage de fossés et la mise en place de plusieurs rigoles métalliques profilée pour permettre le ruissellement des eaux de pluie.

- Logements communaux

Monsieur Léon DUVAL informe le conseil municipal qu'une demande de devis a été faite pour l'achat d'un poêle à pellets dans le but de remplacer certains radiateurs électriques de l'appartement de la fruitière qui consomment beaucoup d'énergie.

Monsieur Léon DUVAL informe le conseil municipal que le taux d'humidité dans l'appartement de l'école est assez important, créant des moisissures.

Monsieur Léon DUVAL ajoute que des réparations seront à prévoir sur le toit de l'ancien bâtiment de l'école.

- Points chemin SIV

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un aménagement est à prévoir sur le Chemin qui mène au lac et suggère de remplacer la chaîne par des barrières d'accès pour faciliter l'accès aux poussettes. Monsieur le Maire ajoute qu'en dépit des actes de dégradation ou divers problèmes liés à sa fréquentation, une réflexion est à faire pour valoriser ce site et permettre un meilleur accès aux promeneurs.

- Réquisition judiciaire du bungalow de Monsieur ROSTAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'accès au bungalow est interdit pour la durée du jugement qui peut aller de 2 à 10 ans voire plus. Les bois aux alentours sont sous scellés pendant 5 ans. Monsieur le Maire ajoute qu'une reconstitution du meurtre devraient avoir lieu dans les mois à venir.

- Demande de subvention pour Monsieur Mathias Grégoire MATHIAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de ce jeune né en 2014 lié à son parcours et son niveau de jeu au tennis. Après avoir exposé la motivation de la demande, le conseil municipal décide de ne pas accorder la subvention demandée.

- Chemin de Serraval

Monsieur le Maire expose au conseil municipal une proposition de tracé du chemin afin de trouver un accord pour un échange de terrain avec Monsieur Duval et le chemin qui fait l'objet du litige.

2. Retour d'informations CCG

3. Information d'urbanisme :

CU07406924H0030	02/12/2024	0027 chemin du Chenevier 74520 Chenex	ZK0072		SCP BOREY - BARTHELET - BELLERAUD
DIA07406924H0012	20/11/2024	0528 route DE BATAILLARD 74520 Chenex	ZK0141		Cathy AUGEROT-BESSON
DP07406924H0032	14/11/2024	0061 chemin DES MOULINS 74520 CHENEX	ZC0034	Reconstruction d'une toiture à la suite d'un sinistre incendie.	GIUSTINO Mario
CU07406924H0029	08/11/2024	0493 route DE BATAILLARD 74520 Chenex	ZK0121, ZK0122, ZK0134, ZK0145, ZK0141		NOTAFRONTIERE
CU07406924H0028	06/11/2024	AU JOIRA 74520 Chenex	ZD0013		NOTA FRONTIERE
DIA07406924H0011	24/10/2024	0044 rue DU COLOMBIER 74520 Chenex	ZK0191, ZK0193		Belberaud laure
DP07406924H0031	11/10/2024	78 Chemin de Serraval 74520 Chenex	ZK0200	Un mur de soutènement (enrochement) au niveau de notre talus en bout de terrain.	Viaccoz Océane
PC07406924H0003	03/10/2024	0109 CHEMIN DES MOULINS 74520 CHENEX	ZC0037	Réalisation d'un garage d'une surface de 58,5 m ² .	BERTHIER Julien
DP07406924H0030	03/10/2024	0048 CHEMIN DU CREUX DU LOUP 74520 CHENEX	ZA0060	Ravalement complet et peinture des volets	VAZ Maxime
DIA07406924H0010	02/10/2024	0493 ROUTE DE BATAILLARD 74520 Chenex	ZK0121, ZK0122, ZK0134, ZK0145		GABARRE Thierry
DP07406924H0029	01/10/2024	Route du Biollay CHAMPS DES MOULINS 74520 Chenex	ZC0065, ZC0066, ZC0068	Division en vue de construire	S'PRIM
DP07406924H0028	24/09/2024	0333 ROUTE DU MOIRON 74520 Chenex	ZK0250	Mise en place d'isolation thermique.	AMG FACADES

DP07406924H0027	24/09/2024	0194 ROUTE DE LA MESALIERE 74520 Chenex	ZH0189	Modification des façades d'un bâtiment existant.	MSR PISCINES
-----------------	------------	--	--------	--	--------------

- . **Modification du P.L.U**

Madame Marianne BAYAT RICARD informe le conseil municipal que le devis de la société Territoire Demain a été accepté pour un montant de 8'700€ TTC. Madame BAYAT-RICARD ajoute qu'une commission urbanisme va être programmée avec l'urbaniste en charge de la modification du P.LU afin de définir les modalités de cadrage.

4. **Décision modificative du budget principal**

Le Maire de la Commune de Chênex,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son articles L 2122-22 qui donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire pour la durée de son mandat, tout ou partie de ses fonctions et notamment l'alinéa 3,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

Section fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
<u>Chapitre 66 – Charges financières</u> <i>Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance</i>	+ 20 000€	<u>Chapitre 70 : Prod. Services</u> <i>Article 7067 : Redev. Services périsco.</i>	+10 500€
		<u>Chapitre 75 : Autres produits gestion courante</u> <i>Article 752 : Revenus des immeubles</i>	+10 500€
<u>Chapitre 65 : Autres charges gestion courante</u> <i>Article 65311 : Maire, Adjoints</i> <i>Article 65314 : Cot. Séc. Sociale</i> <i>Article 6541 : créances admises non-valeur</i>	+ 4 000€ + 4 000€ + 25 000€	<u>Chapitre 76 : Autres</u> <i>Article 7688 : Autres</i>	+1 000€
<u>Chapitre 67 – Charges exceptionnelles</u> <i>Article 673 : titres annulés sur exc. Anté.</i>	+ 1 000€	<u>Chapitre 74 : Dotations et participations</u> <i>Article 74888 : Autres</i>	+22 000€
		<u>Chapitre 73 : Fiscalité locale</u> <i>Article 73123 : Taxes com add. Droit mut</i>	+10 000€

5. Projet Fermette au profit de Haute-Savoie Habitat

- Rétrocession de la placette et du cheminement piéton
- Autorisation de commencement des travaux par anticipation
- Montant de la participation financière communale

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour donner suite à l'accord de vente avec Haute Savoie Habitat concernant les parcelles ZK 33 – 105 – 107 et 110, il y a lieu de procéder à la rétrocession de la partie placette ainsi que le cheminement piéton comme indiqué sur le plan annexé.

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'entretien, réparation de cette espace sera privé.

Haute-Savoie Habitat demande au Conseil Municipal l'autorisation de pouvoir démarrer l'opération en janvier 2025 même en l'absence de régularisation « officielle » de l'acte de vente. Monsieur le Maire propose au Conseil d'accorder l'autorisation de démarrage des travaux précisant que les servitudes ainsi que le permis de construire ont bien été enregistrés.

Monsieur le maire spécifie également que le montant de la participation que la commune prend à sa charge soit 68 489 €

- 143 489 € HT prix achat terrain EPF en 2008 au profit de la commune de Chênex
- 75 000€ HT prix vente commune de Chênex à Haute Savoie HABITAT (143 489-75 000 = 68 489 €)

Monsieur le Maire propose également un engagement du Conseil Municipal de reverser à Haute Savoie HABITAT la subvention de la CCG égale au montant de la participation de la Commune soit 68 489 € dans un délai de 2 mois à compter du versement de la subvention liée à l'intervention foncière et, dans tous les cas, dans un délai qui n'excédera pas le 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'approuver** la rétrocession de la partie placette ainsi que le cheminement piéton comme indiqué sur le plan annexé
- **D'autoriser** le commencement des travaux en janvier 2025 même en l'absence de signature de l'acte officielle de vente.
- **D'engager** le versement de la subvention de la CCG d'un montant de 68 489€ au profit de Haute Savoie habitat dans un délai de deux mois à compter du versement avant le 31 décembre 2025.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant désigné, à signer toutes les pièces, actes en lien avec cette opération.

6. Adoption du compte financier unique pour les comptes de l'exercice comptable 2024 et suivants de la Commune de Chênex

Considérant que le compte financier unique (CFU) devient la nouvelle norme de présentation des comptes locaux pour les budgets des services publics administratifs (M57) et les budgets des services publics industriels et commerciaux (M4) ;

L'[article 205](#) de la [loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances initiale \(LFI\) pour 2024](#) généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU a vocation à :

- Donner une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion en un seul document.
- Rationaliser et moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprimer les doublons existants entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Apporter une information enrichie grâce au rapprochement, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Considérant que le CFU concerne tous les budgets appliquant le référentiel comptable et budgétaire M 57 et les budgets annexes relevant des référentiels M4 pour les services publics industriels et commerciaux ;

Considérant que la commune remplit les prérequis pour adopter le CFU :

- Application de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- Dématérialisation des documents budgétaires avec le comptable et la préfecture au 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé que la commune de Chênex adopte le compte financier unique (CFU) à partir des comptes de l'exercice comptable 2024 pour son budget principal et ses budgets annexes (M 57 et M4) ;

7. Ouverture crédits d'investissements

Dans le cadre du Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune ne peut engager de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du nouvel exercice à moins que le conseil ne l'autorise en application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités énoncé ci-dessous :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale, jusqu'à l'adoption du budget, peut, sur autorisation de l'organisme délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts, par chapitre, au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts, par chapitre, au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre 16 : 50 000 €, soit 25 % du montant budgétisé en 2024, imputés comme suit :

Article	Libellé	Montant
1641	Emprunts en euros	50 000 €

Chapitre 20 : 9 250 €, soit 25 % du montant budgétisé en 2024, imputés comme suit :

Article	Libellé	Montant
202	Frais documents d'urbanisme	1 000 €
2031	Frais d'études	8 250 €

Chapitre 21 : 114 450 €, soit 25 % du montant budgétisé en 2024, imputés comme suit :

Article	Libellé	Montant
2128	Autres agencements et aménagements	20 000 €
21316	Equipement de cimetière	10 000 €
2151	Réseaux de voirie	20 000 €
2152	Installations de voirie	60 000 €
21568	Autre matériel et outillage	2 000 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 000 €
21848	Autre matériel de bureau et mobilier	1 450 €

Chapitre 23 : 25 000 €, soit 25 % du montant budgétisé en 2024 imputés comme suit :

Article	Libellé	Montant
2313	Constructions	25 000 €

PRECISE que les crédits susvisés seront repris au budget primitif 2025.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,
P.J. CRASTES

Les Conseillers

Léon DUVAL	Céline GONTHIER- GEORGES	Audrey CHARDON
Nadège LAMARLE	Claire ALLARD- VAUTARET	Marianne BAYAT-RICARD
Laurence BONIER	Fabian BOURDIN	Olivier CARRILLAT
Lionel GENOUX-PRACHEX		